YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 1999
DELIBERATION N° 99/05/515

OBJET : REMPLACEMENT DE CARS MUNICIPAUX
Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les moyens de transport public de la commune ne sont plus utilisables depuis l'incendie volontaire du 16 avril 1999,

CONSIDERANT que depuis cette date la ville a recours à des prestataires, afin d'assurer les missions essentielles auprès des scolaires, des personnes âgées et les services réguliers intra urbains et que cette solution ne peut être définitivement adopter vu son coût important,

CONSIDERANT qu'il convient de reconstituer partiellement le parc d'autocars dont le coût de remplacement est estimé à 3 000 000 F T.T.C.,

CONSIDERANT qu'il convient de solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur,

VU l'avis de la Commission des Finances,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre du remplacement des cars communaux incendiés par acte de vandalisme, dont l'estimation est évaluée à 3 000 000 F T.T.C.,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
18 MAI 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE